

# COMPTE RENDU N° 20 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROZE

**Séance du 08 Avril 2016**

L'an deux mille seize et le huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick LAGASSE, Maire**.

**Présents :** AUDIBERT Jacques, Adjoint.

Mmes. BAYLE Annette, BERCIER-PRIETO Sarah, LARROQUE Anne-Marie,  
MM. CALMET David, TOSQUES Jean-Claude, TRENTAZ Serge.

**Absents excusés :** VEDEL Claude, TOULOUSE Evelyne.

**Procurations :** A.VIALA à JC. TOSQUES

**Secrétaire de Séance :** AUDIBERT Jacques

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, Monsieur le Maire aborde les différents points de l'ordre du jour.

## I. Délibérations

### • VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

#### - Décide le vote des taux pour l'année 2016 :

- **TAXE D'HABITATION** = **5,91 %**  
Pas d'augmentation
- **TAXE FONCIERE BATI** = **10,31 %**  
Augmentation de 1,98 %
- **TAXE FONCIERE NON BATI** = **44,72 %**  
pas d'augmentation

### • VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions communales pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'attribution d'une subvention aux organismes suivants :

- **ADMR** = **150,00 €**
- **LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER** = **50,00 €**
- **SAD VERE GRESIGNE** = **60,00 €**
- **ASSOCIATION TUTTI FRUTTI** = **200,00 €**
- **COMITÉ DES FÊTES DE BROZE** = **200,00 €**

La prévision budgétaire de **660,00 €** sera inscrite au compte 6574 du budget 2016.

• **VOTE DU BUDGET COMMUNE 2016**

Voté à l'unanimité pour :

**1- La section de fonctionnement**

Equilibrée à 64 193,69 €

**2- La Section d'Investissement**

Equilibrée à 93 534,25 €

• **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de rénovation de la salle communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de rénovation de la salle communale.
- Décide de demander des subventions à la Région (FRI), au département (FDT) et à la communauté de communes (Fonds de Concours – Enveloppe 2016).

**FINANCEMENT PRÉVISIONNEL :**

Devis : 17 944,45 € HT - 21 533,34 € TTC

FDT (39 %)	= 6 998,34 €
FRI (20 %)	= 3 588,89 €
AUTOFINANCEMENT HT	= 7 357,22 €
FDS DE CONCOURS ( 50 % de l'autofinancement HT)	= 3 678,61 €
AUTOFINANCEMENT (après déduction du Fds Concours)	= 7 267,50 € TTC

- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 Heures 30.  
Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 13 mai 2016.